



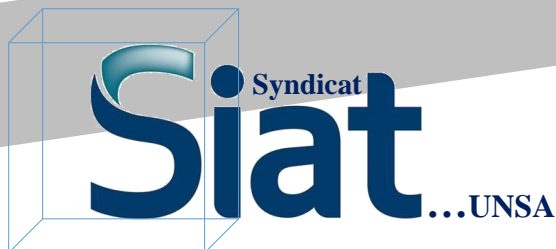
SIAT - UNSA TERRITORIAUX



POLICE MUNICIPALE
JUSTITIA OMNIBUS

La même justice pour tout le monde

LIBRE



Siège Social
SIAT UNSA
13 Rue
Benjamin Crémieux
11100 Narbonne



Indépendant & Autonome



04.68.90.30.47 Taper (5) 06.22.93.24.05 – 06.42.59.50.00
sydicatunsa@mairie-narbonne.fr – socialcontentieux@gmail.com

Chers collègues,

Beaucoup de nouvelles recrues ont rejoint la police municipale de Narbonne mais beaucoup de policiers de grande valeur l'ont également quittée pour des raisons de désaccords avec la gouvernance et une partie de la hiérarchie, sur les conditions de travail, sur l'organisation opérationnelle, etc. Et pour certains pour des raisons personnelles.



Le syndicat SIAT UNSA part d'un principe très simple : il faut avancer, même dans les désaccords, mais l'essentiel c'est de construire ensemble la police municipale de demain et vous êtes les premiers concernés. Une partie de la hiérarchie a l'habitude de nous diaboliser et nous rendre responsable de presque tout et de rien à la fois.



La roue tourne et tournera toujours, c'est immuable et la vérité d'aujourd'hui n'est jamais celle de demain. Le syndicat SIAT UNSA sera toujours l'interlocuteur ou l'allié de quelqu'un aujourd'hui ou demain. Nous sommes indivisibles, nous restons maîtres de notre avenir, et libres de soutenir qui on veut.



Ci-dessous, les revendications que le SIAT UNSA porte depuis 2018 pour vous et avec vous. Nos revendications s'adressent avant tout à M. le Maire et aux élus, la hiérarchie de la PM ne participe pas aux travaux des institutions comme les CAP, les CCP, le CST (Comité Social Territorial) et le FSSSCT EX-CHSCT ! Par contre la hiérarchie est régulièrement consultée.

Le 23.10.2023 - SYNDICAT SIAT UNSA

Le secrétaire général ANDUJAR-JF



- Le syndicat SIAT UNSA a porté seul en 2018 la demande de l'augmentation d'indice de la prime IAT (une Indemnité Administrative Technique) de l'indice 2 à l'indice 3 soit 46.68€ de plus sur votre fiche de paye, une injustice qui datait depuis 2012. **NOUS DEMANDONS UNE REVALORISATION DE L'IAT DEPUIS 2020 DE L'INDICE 3 A L'INDICE 5 POUR LES AGENTS QUI EVOLUENT DE JOUR ET DE L'INDICE 6 A L'INDICE 8 POUR LES BRIGADES DE NUIT.**
- La mise en place d'un créneau horaire destiné aux sports, pendant les heures de travail ? Validé par la DG et la DRH, en 2019, mais jamais mis en place par la direction de la PM.
- Le paiement des heures supplémentaires en fonction des jours fériés, des dimanches, des manifestations, et des événements récurrents.



- Le syndicat SIAT UNSA demande le versement d'une prime (Appelée Prime d'appui présentisme événement) pour le travail effectué sur les mois de juillet, août et décembre, des périodes nécessitant un quota de policiers présents qui impacte significativement la liberté d'utilisation des congés payés des policiers.
- Le syndicat SIAT UNSA dénonce depuis des années la comptabilisation des absences pour l'évaluation de l'agent. L'attribution du CIA ne doit tenir compte uniquement de la façon de servir. Lorsque l'agent est en absence pour maladie ordinaire, ses primes ne sont pas versées et lorsque l'agent est évalué la collectivité via la hiérarchie comptabilise une seconde fois les mêmes absences. C'est le principe de la double peine pour les mêmes faits ce qui est strictement interdit en droit public et profondément discriminatoire.
- Le syndicat SIAT UNSA demande l'abandon de tous les paramètres utilisés par la hiérarchie qui n'ont pas été débattus en comité social territorial dont notamment le nombre de PV dressés sur N-1 mais pris en compte lors de l'évaluation professionnelle. Nous demandons lors de l'évaluation, l'abandon de toutes les strates, de paramètres quantitatifs. Aucun texte ne prévoit ces obligations qui manifestement ont revêtu un caractère discriminatoire et aucun texte n'oblige un policier municipal d'être subordonné à un quota de PV ou de paramètres quantitatifs afin d'obtenir un CIA conforme à l'esprit. C'est une injustice que les policiers municipaux subissent dans l'indifférence totale.

- Le syndicat SIAT UNSA demande la prise en charge, l'entretien et le nettoyage des uniformes des agents de la police municipale ou de prendre un prestataire ou le versement d'une prime trimestrielle de 87.50 €. Aucun texte n'interdit de mettre en place cette demande, c'est juste une question de volonté et du pouvoir discrétionnaire du Maire.
- Les caméras de surveillance du CSU : un outil de surveillance très efficace contre les policiers municipaux ? La hiérarchie se sert des images à des fins professionnelles ? pour sanctionner ou réprimander les agents sur d'éventuels manquements ?
- Le syndicat SIAT UNSA demande que la prime d'accueil de 30.00 € soit attribuée définitivement aux agents qui font des remplacements réguliers, et qui continuent d'avoir la charge intégrale de leurs missions.
- Le RAO appelé communément LE RAPPEL A L'ORDRE, un outil de management initié par la DRH, une étape qui est un préambule aux sanctions prévues par le statut. Le syndicat SIAT-UNSA est favorable dans l'idée, MAIS pas dans l'application lorsque cette procédure devient une sanction déguisée et ne respecte pas le contradictoire, et l'obligation de la collectivité de laisser à l'agent le choix d'être assisté ou pas. Les directions de la ville de Narbonne jouissent là d'un privilège régalién qui n'est encadré par rien, juste le libre arbitre des directeurs et consorts. Le syndicat SIAT-UNSA demande que le RAO soit encadré.

Rappel : Très important, la hiérarchie ne participe pas aux réunions des comités techniques, des commissions administratives paritaires, des CHSCT, des CCP, ni des réunions de travail, qui consistent à orienter, élaborer, négocier ou défendre des revendications. Seules les organisations syndicales sont habilitées à y participer avec les élus. C'est dans ce cadre institutionnel que nous portons vos revendications de syndiqués et de non syndiqués. Le SIAT UNSA dans son rôle de représentant du personnel est habilité à vous accompagner, vous représenter, vous assister, vous conseiller et vous orienter vers les options les plus efficaces et efficientes et dans votre seul intérêt ... directement si nécessaire auprès de la DRH ou des élus.

Vous avez des devoirs, mais vous avez aussi des droits, et le droit fondamental au respect. N'oubliez jamais, nous sommes des femmes et hommes libres, et la liberté d'expression n'a pas de prix malgré les repréailles et la peur qui vous tenaillent et vous paralysent. Continuons à nous battre pour conserver nos acquis, et à défendre de nouveaux droits sociaux, de manière progressiste et unie, pour tous. Pour finir je vous propose, une phrase magnifique de NELSON MANDELA, pleine de bon sens.

**JE NE PERDS JAMAIS.
Soit je gagne, soit j'apprends**
~Nelson Mandela~